

[Text]

In Canada we have tried to amalgamate these two principles in one House, namely, the House of Commons, and each province is jealous of its representation in the House as a province, and you try to amalgamate that and rationalize it with the principle of representation by population, and these two principles, of course, are in conflict. The result is that at every redistribution we try to arrive at something that is not unfair to each of the provinces, unduly unfair, and yet at least pay some respect to the principle of representation by population, but it is obvious to everyone that you cannot have the House of Commons represented strictly by population, otherwise such areas as the Northwest Territories would not even be entitled to one member. This brings in a very contentious and difficult problem; that is, to arrive at something that is fair representation in the House of Commons.

I come from a province where, of course, it has the protection of a floor of four members, and I would take objection on principle to the increase in the House of Commons in an open-ended way over the years. By doing that you dilute the supposedly guaranteed strength of the provinces that are at a floor. Someone else would say, "Well, that is fair enough, you have too many members anyway."

• 1655

That may be true but looking at it from the point of view of representation by population, it is true; this is where the two principles come into conflict. When the older provinces, especially the Maritime Provinces, came into Confederation originally in 1867, their weight in the national Parliament was very much greater than it is now. As their influence wanes due to population shifts within the country and greater growth in other parts of the country, they feel that they are discriminated against, and their influence in the national party decreases; and as it decreases, their ability to defend their interests also decreases.

As a compromise, realizing the difficulties involved, I would not object to a suggested increase in the number of seats in the House of Commons as this bill proposes, but I think it would be very unwise for us to try to project indefinitely into the future what should be done in the next couple of redistributions. I think this suggested compromise would be much more acceptable if it were recognized for what it is, a sort of *ad hoc* solution or compromise for the situation as it now is and that it is not looked upon as a solution into the foreseeable future. The situation may be entirely different from what is projected now even when the census comes around, let alone 20 or 30 years from now. I think it is a situation where the Parliament of the day will have to look at the thing almost as a new problem when the next redistribution is due or is a fact.

I may not be completely in order now. A good deal has been said by Mr. Fortin about the redistribution within provinces which is admittedly a different problem; I think this is something that the Committee should look at or at least make some suggestions about for guidance of the Commissioners. Strange as it may seem, although I come from a province where the number of seats are fixed and will be fixed into the future, nevertheless the boundaries will have to be changed in this redistribution because of

[Interpretation]

Au Canada, nous avons tenté de concilier ces deux principes dans une Chambre à savoir, la Chambre des communes, et chaque province est jalouse de sa représentation à la Chambre en tant que province et si l'on tente de concilier cela avec le principe de la représentation selon la population, il y a conflit. C'est ainsi que chaque fois qu'il y a une redistribution nous tentons d'en arriver à une solution qui ne soit pas injuste pour chacune des provinces et qui respecte le principe de la représentation selon la population mais il est évident qu'à la Chambre des communes on ne peut avoir que la représentation selon la population, sans quoi des territoires comme les Territoires du Nord-Ouest n'auraient même pas un seul député. Ceci suscite un problème très épineux: comment en arriver à une représentation équitable à la Chambre des communes?

Je viens d'une province bien sûr, qui a à la Chambre quatre députés et je serais contre le principe d'accroître sans fin au cours des années, le nombre des représentants à la Chambre des communes. En procédant de la sorte, on diminuerait la force que soit-disant on garantit aux provinces qui ont une représentation minimum. On pourrait dire: «Bon, cela va, vous avez trop de députés de toute façon.»

Cela peut très bien être vrai mais si l'on envisage la chose du point de vue de la représentation selon la population, il est vrai que c'est là que les deux principes entrent en conflit. Lorsque les provinces plus anciennes, plus particulièrement les provinces Maritimes sont entrées dans la Confédération en 1867, leur poids au parlement national était beaucoup plus supérieur qu'il l'est maintenant. A mesure que leur influence diminue en raison de déplacements de population à l'intérieur du pays et d'une croissance plus grande subie dans d'autres parties du pays, elles ont l'impression qu'on fait preuve de discrimination et que leur influence sur le plan national décroît; alors que cette influence décroît, leur capacité de défendre leurs intérêts décroît également.

En guise de compromis, devant les difficultés qui surgissent, je ne serais pas contre l'augmentation du nombre des sièges à la Chambre des communes telle que ce bill le propose, mais je crois qu'il serait très peu judicieux de tenter de régler ce qui se fera à l'avenir dans les prochaines redistributions. J'estime que le compromis proposé serait beaucoup plus acceptable si on le prenait pour ce qu'il est, une sorte de solution *ad hoc* ou un compromis pour la situation telle qu'elle existe présentement sans être une solution pour l'avenir. Si la situation peut être si différente de ce que l'on a prévu lorsque les résultats d'un recensement sont connus, cela est d'autant plus vrai pour la solution dans 20 ou 30 ans. Je crois qu'il s'agit d'une situation sur laquelle le Parlement de ce moment-là devra se pencher et qu'il devra considérer la prochaine redistribution comme un nouveau problème, que cette redistribution soit projetée ou qu'elle soit un fait.

Peut-être que je m'égare maintenant. M. Fortin a beaucoup parlé sur la redistribution à l'intérieur des provinces ce qui, il va de soi, est un problème différent; je crois que c'est là une chose que le Comité devrait examiner ou tout du moins que le Comité devrait formuler des suggestions à l'intention des commissaires. Aussi étrange que cela puisse paraître, bien que je vienne d'une province où le nombre de sièges est fixe et sera fixe à l'avenir, les limites des circonscriptions devront néanmoins être modifiées dans cette